

## **COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS**

### **MONTRÉAL, PHYSIQUEMENT ACTIVE**

#### **RECOMMANDATIONS**

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS remercie vivement les personnes et les organismes qui ont fait part de leurs commentaires et déposé des mémoires dans le cadre de la consultation publique portant sur Montréal, physiquement active.

La commission remercie les gestionnaires de la Direction des sports et de l'activité physique qui ont participé aux travaux de la commission, pour la qualité de leurs interventions au cours de l'examen public et des séances de travail ainsi que les représentants d'autres directions de la Ville de Montréal pour leur collaboration.

Attendu les engagements prévus à l'article 22 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités sur la promotion d'un mode de vie actif ;

Attendu l'adoption en 2008 de la Charte du piéton en tant que chapitre particulier du Plan de transport de Montréal ;

Considérant que Montréal, physiquement active s'inscrit dans l'esprit des plans directeurs et des politiques de la Ville qui valorisent l'activité physique, notamment le Plan d'urbanisme de Montréal (2004), le Plan de transport (2008), la Politique familiale de Montréal (2008), la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal (2008), le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Déclaration de la Ville de Montréal sur le sport régional (2010), la Politique municipale d'accessibilité universelle (2011), le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 et la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 ;

Considérant que les objectifs de Montréal, physiquement active interpellent tant les arrondissements que divers services corporatifs de la Ville centre en regard de leurs compétences respectives :

- celles des arrondissements à l'égard des parcs, équipements de sports ou

de loisirs, de l'organisation des loisirs sportifs et du soutien des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ;

- celles de la Ville centre en matière de gestion des équipements collectifs et de concertation entre les différentes unités de la Ville visant des actions plus transversales ;
- celle de l'agglomération en matière d'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ;

Considérant qu'il existe de multiples organisations gouvernementales, non gouvernementales et organismes associatifs qui partagent les préoccupations de la Ville pour accroître l'activité physique et le sport pour tous ;

Considérant que des efforts concertés et complémentaires seront nécessaires entre les différents services corporatifs de la Ville de Montréal, les arrondissements, les gouvernements supérieurs, leurs organismes mandataires et les organismes associatifs ;

Considérant que les plans et politiques de la Ville ont mené à des actions concrètes pour l'accroissement du nombre de déplacements actifs et de nouvelles voies cyclables, et que de nouvelles orientations et mesures devront être ajoutées ;

Considérant que diverses actions de la Ville en matière d'environnement, de verdissement et de protection de nos milieux naturels ont aussi été engagées au cours des dernières années ;

Considérant l'engagement de Montréal d'introduire l'analyse différenciée selon le sexe (l'ADS) dans ses politiques, programmes et projets ;

Considérant que le Plan régional de santé publique 2010-2015 incite de nombreux partenaires concernés par les actions de santé publique, à travailler de concert afin de mettre en place des conditions propices pour réduire les inégalités sociales et réduire la prévalence des maladies chroniques ;

Considérant que la promotion de l'activité physique et de la saine alimentation sera une des mesures proposées visant à faire avancer l'application du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 de l'Organisation mondiale de la santé ;

Considérant qu'un changement culturel s'impose auprès des populations plus particulièrement défavorisées et des décideurs pour s'engager de manière urgente à accroître l'activité physique et de réduire la sédentarité puisque ce virage constitue l'une des réponses aux préoccupations de la communauté locale et mondiale pour l'amélioration de la santé publique et la qualité de vie ;

Considérant que la Ville reconnaît que le déplacement actif, l'activité physique et le sport jouent un rôle déterminant dans le développement global de la personne, particulièrement celui des enfants et qu'elle place la personne et la famille au centre de ses préoccupations ;

Considérant qu'il est prioritaire que ces préoccupations soient placées au plus haut niveau de décision de la Ville de Montréal et qu'elles soient présentées à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation sur le Plan de Développement de Montréal;

La commission recommande :

### *Vision globale et plan d'action*

#### R-1

Que l'administration travaille de concert avec les arrondissements et les partenaires à l'élaboration d'une vision globale partagée de la vie active et qu'elle établisse un plan d'action concerté ciblant l'ensemble des activités et services municipaux qui peuvent favoriser un mode de vie physiquement actif.

Cette vision devra être élaborée dans le respect des réalités locales et fondée sur l'équité territoriale des services offerts, l'inclusion sociale, l'accès à toutes les clientèles ainsi que l'accessibilité universelle. Pour ce faire, que la Ville :

- adhère à la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique qui constitue un appel mondial à l'action, qu'elle intègre les principes directeurs de la Charte dans ses interventions quotidiennes et qu'elle fixe des cibles chiffrées comparables pour mesurer l'évolution de la santé de la population;
- mandate le Service de la qualité de vie et sa Direction des sports et de l'activité physique pour :
  - préparer un avant-projet de politique sur l'activité physique, vers une ville active et sportive ;
  - présenter cet avant-projet à la population dans le cadre d'un *Sommet de Montréal, ville active en 2014*, afin de permettre à Montréal de se doter d'un plan d'action commun avec les partenaires et d'un fonds public et privé de soutien annuel à sa mise en œuvre ;
  - favoriser la mise en place d'un comité provisoire composé de

personnalités issues du milieu public et privé pour l'organisation de ce sommet ;

- encourager, une fois la politique adoptée, la mise en œuvre entre les divers paliers d'intervention (arrondissements et ville centre) de plans d'action sur les saines habitudes de vie.

### *Promotion de l'activité physique, de ses bienfaits et du plaisir de bouger*

#### R-2

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, priorise la promotion de l'activité physique et de ses bienfaits pour inscrire Montréal comme une ville physiquement active et en santé, notamment par :

- la réalisation de campagnes de sensibilisation conjointes;
- la consolidation des différents outils de diffusion de l'offre d'activités de la municipalité et de ses partenaires;
- la mise en œuvre de stratégies particulières comme le programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles pour rejoindre prioritairement les groupes de citoyens qui sont peu actifs;
- la tenue d'événements mobilisateurs à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale dans lesquels le mode de vie physiquement actif et le sport sont valorisés et auxquels sont associés des athlètes montréalais et des personnalités qui représentent des modèles à suivre pour la population.

### *Pratique libre et spontanée d'activités physiques en toutes saisons*

#### R-3

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, favorise l'animation des espaces publics et des grands parcs de façon à multiplier les occasions d'être physiquement actif en adoptant des stratégies fondées sur la pratique libre et spontanée d'activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air urbain durant toutes les saisons, et spécialement durant la saison hivernale.

### *Valorisation de l'offre de services*

#### R-4

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, améliore le déploiement de son offre de services, de ses façons de faire et du financement associé et s'assure de la mise en place des services afférents nécessaires de manière à :

- rejoindre l'ensemble de la population, plus particulièrement les jeunes, autant les filles que les garçons, les personnes âgées, les personnes ayant des limitations et les communautés culturelles ;
- permettre une plus grande accessibilité économique aux services par le biais de nouvelles formules appropriées, par exemple la carte rabais prépayée pour les familles ou la création d'une carte Accès-Jeunes ;
- améliorer la qualité de vie dans les secteurs en requalification et les quartiers durables en projet.

### *Planification générale de l'aménagement urbain*

#### R-5

Que l'administration revoie la planification générale de l'aménagement urbain de son territoire de manière à inclure la notion d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. À cette fin,

- qu'elle intègre de nouvelles orientations et interventions favorisant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et la saine alimentation au Plan de développement de Montréal et qu'elle les traduise par des mesures concrètes dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- qu'elle intègre dans tout nouveau projet de développement urbain des mesures d'aménagement favorisant le transport actif et collectif, ainsi que le développement d'aires récréatives intégrées à ces aménagements;
- qu'elle favorise l'aménagement de quartiers sécuritaires, l'accès à des équipements récréatifs et sportifs tout en assurant des services de proximité, la mixité des usages, la connectivité entre les secteurs, la diminution des barrières physiques et l'accès aux parcs et espaces verts.

### *Cohérence, connectivité et partage du réseau viaire*

#### R-6

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et la Direction des transports, mette l'accent sur la cohérence et le partage du réseau viaire montréalais en tenant compte des besoins de tous les usagers de la voie publique. À cette fin,

- qu'elle développe et aménage un réseau viaire qui encourage davantage le vélo et la marche à pied;
- qu'elle favorise un arrimage plus adéquat entre le réseau de transport collectif et les pistes cyclables, en demandant par exemple, que les autobus et les trains soient munis de dispositifs permettant d'y loger des bicyclettes;
- qu'elle soutienne le développement en continu de parcs et d'espaces verts, de pistes cyclables, de corridors piétonniers, de plateaux sportifs extérieurs et de parcs linéaires ainsi que l'aménagement des berges pour favoriser la pratique libre et les activités récréatives;

- qu'elle élabore un guide d'aménagement durable des rues de Montréal illustrant les meilleures pratiques pour tous les types de déplacements;
- qu'elle intègre de nouvelles orientations et interventions favorisant l'adoption de saines habitudes de vie dans tous les projets de quartiers verts ;
- qu'elle accélère la réalisation des Plans locaux de déplacement dans chaque arrondissement et l'application des mesures du Plan de transport (2008) qui touchent les piétons et les cyclistes.

#### *Priorisation des déplacements actifs*

##### R-7

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et la Direction des transports, priorise les déplacements actifs. À cette fin,

- qu'elle s'assure de l'application rigoureuse des mesures contenues dans la Charte du piéton, chapitre particulier du Plan de transport (2008);
- qu'elle s'assure de l'application rigoureuse des règlements de sécurité routière, plus particulièrement de l'article 386 du Code de la sécurité routière qui interdit le stationnement à moins de 5 mètres d'un passage piétonnier;
- qu'elle valorise les corridors piétonniers et cyclables pour faciliter les déplacements actifs vers les écoles primaires et secondaires et pour contrer les multiples barrières physiques, particulièrement pour les secteurs enclavés par les autoroutes, et les chemins de fer ;
- qu'elle relève le niveau de priorité concernant l'entretien et le déneigement des réseaux piétonniers et de certaines pistes cyclables durant la saison hivernale;
- qu'elle prévoit des temps de traverse suffisants et sécurise les intersections afin de permettre des déplacements plus sécuritaires à l'intention des personnes âgées et des enfants qui se rendent à l'école à pied ou à vélo;
- qu'elle améliore la signalisation pour mieux indiquer la présence de passages piétonniers de même qu'elle implante de meilleures mesures d'apaisement de la circulation telles que les saillies de trottoirs ;
- qu'elle fasse des représentations auprès du ministère des Transports du Québec pour évaluer la possibilité de réviser ou d'ajuster certaines normes du cadre réglementaire provincial en matière de transport à la réalité montréalaise, en vue d'améliorer le transport actif.

#### *Aménagement urbain relevant du design actif*

##### R-8

Que l'administration mobilise, en concertation avec les arrondissements et les directions concernées, les forces vives de Montréal sur le plan du design pour créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie. Pour ce faire,

- qu'elle se dote d'un guide des bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire;
- qu'elle favorise l'appropriation du design actif dans des projets de requalification urbaine sur le territoire montréalais, par exemple pour le pôle Maisonneuve, les berges ou le secteur de l'Hippodrome;
- qu'elle favorise les principes LEED pour l'aménagement des quartiers et ceux développés par le Physical Activity Innovation Credit pour les bâtiments publics ou tout autre mesure appropriée.

*Promotion d'une saine alimentation / interdiction de restauration rapide près des écoles*

R-9

Que l'administration adresse au comité permanent sur l'agriculture urbaine et la Direction du développement durable la préoccupation citoyenne reliée à l'importance d'offrir un plus large accès à des ressources alimentaires santé sur le territoire et des défis qui l'accompagnent en matière de réglementation entre les arrondissements et de déploiement du réseau des jardins communautaires et collectifs ; qu'elle invite les arrondissements à adopter un moratoire pour interdire l'implantation de nouveaux commerces de restauration rapide près des institutions scolaires et à introduire progressivement une offre de produit santé équivalente ou supérieure dans ses établissements collectifs (culturels, de loisirs, sportifs et communautaires).

*Montréal vert et bleu / Accès aux berges*

R-10

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements, intensifie leurs actions communes pour le développement d'un Montréal vert et bleu, où les parcs, les places publiques et les berges sont aménagés et animés pour qu'ils deviennent des destinations privilégiées pour l'activité physique en toutes saisons. À cette fin, qu'elle crée :

- des corridors avec les milieux naturels, les jardins et les ruelles ;
- des promenades le long des berges et des points d'accès à l'eau;
- des places publiques au cœur des quartiers ;
- un réseau attrayant avec l'ensemble de nos équipements collectifs de propriété municipale, scolaire et institutionnelle.

*Appropriation des ruelles publiques vertes et blanches*

R-11

Que la Direction générale désigne les services appropriés pour revoir, en collaboration avec les arrondissements, les responsabilités reliées à la sécurité, l'accessibilité, l'entretien et l'aménagement de ruelles vertes et blanches de

manière à favoriser l'appropriation de ces espaces par les citoyens et les jeunes pour s'exprimer, jouer et faire de l'exercice, en :

- étudiant la faisabilité d'harmoniser les règlements sur l'occupation du domaine public entre les arrondissements pour l'appropriation des ruelles publiques;
- prévoyant des mesures et conditions sur l'aménagement de ruelles blanches et vertes ;
- mettant en place des programmes conjoints d'aménagement de la Ville centre et des arrondissements au bénéfice des regroupements de citoyens.

### *Redéploiement de l'intervention municipale et financement*

#### R-12

Que l'administration mandate la Direction des sports et de l'activité physique pour revoir, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires concernés, le déploiement de son intervention et s'assurer de la répartition adéquate de son offre de services, de manière à :

- assurer la présence et la visibilité des grands ensembles sportifs d'intérêt exceptionnel sur le territoire montréalais et le rayonnement sportif de Montréal, notamment des pôles sportifs de Maisonneuve, du parc Jean-Drapeau, du Complexe sportif Claude-Robillard, du Complexe environnemental de Saint-Michel, et du parc Jarry, entre autres ;
- à soutenir tous les niveaux de pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) en tenant compte de l'importance du sport organisé comme élément mobilisateur favorisant l'appartenance à un groupe et l'inclusion sociale des jeunes;
- finaliser la démarche des plans d'interventions sectoriels en activité physique et en sport et compléter leur financement par des mesures appropriées;
- favoriser l'accès à des équipements récréatifs et sportifs de proximité de manière à améliorer la qualité de vie des collectivités, en priorité dans les secteurs les plus défavorisés;
- permettre une meilleure cohésion des stratégies d'intervention municipales et gouvernementales en sport et de leur soutien financier ;
- favoriser le partage des connaissances et l'émergence d'actions collectives sur le plan de la recherche, de la veille, de la formation au perfectionnement, du réseautage et du soutien à la relève des intervenants de la Ville et des organismes partenaires ;
- développer de nouveaux partenariats financiers souples et tangibles entre les institutions, les organismes associatifs, les athlètes, les entreprises et le secteur public;
- obtenir de nouvelles sources de revenus, de redevances et d'incitatifs fiscaux tant pour la Ville que pour le milieu ;



- augmenter la part du budget municipal consacré à l'amélioration de la santé des citoyens par l'activité physique et le sport pour tous.

#### *Concertation scolaire-municipale*

R-13

Que l'administration inscrive la concertation scolaire-municipale au rang de ses priorités non seulement sous l'angle du partage des locaux scolaires et municipaux, mais aussi sur le besoin de créer des actions communes entre l'école, la famille et la communauté, en :

- associant les commissions scolaires de Montréal dans de nouvelles stratégies de coopération pour le développement d'un mode de vie physiquement actif et la saine alimentation ;
- se dotant de nouvelles règles pour le partage des locaux au bénéfice de la famille, des jeunes et des citoyens.

***Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 12 juin 2013.***